

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal, tenue à la salle des sessions du conseil municipal le 4 avril 2017 à 20 h, sous la présidence du maire, monsieur Yves Croteau.

Sont présents :

Monsieur le maire, Yves Croteau

Madame les conseillères et messieurs les conseillers :

Barbara Beugger
Nicole Ménard
Claude Larocque
Richard Sabourin
Guy Lapointe

Le conseiller, monsieur Robert Leclerc, est absent.

Secrétaire :

Madame Cynthia Bossé, directrice générale

1. Séance ordinaire

Les membres présents à l'ouverture de la séance forme quorum. La séance est ouverte par monsieur le maire à 20 h.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

117-04-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers:

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

QUE soit laissé ouvert le point « varia » à tout sujet d'intérêt public;

QUE soient ajoutés les items suivants :

- 10.1 Réparation des glissières de sécurité du 5e rang et de la rue Lessard;
- 10.2 Demande de réparation d'une glissière de sécurité au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec – Rang Deslauriers;
- 10.3 Publicité dans le cahier spécial de la MRC d'Acton dans le journal La Voix de l'Est;
- 10.4 Autorisation pour l'achat d'un ordinateur portable pour le Service de sécurité incendie;
- 10.5 Embauche de pompiers à temps partiel;

- 10.6 Réparation du système de dosage de produits chimiques à l'usine de filtration;
- 10.7 Défi Vélo Lussier: demande d'autorisation pour un droit de passage pour un peloton cycliste;
- 10.8 Dépôt du rapport du Service de sécurité incendie pour le mois d'avril 2017;
- 10.9 Formation pour le maintien des compétences des officiers;
- 10.10 Camp de jour 2017 – Embauche de deux animatrices;
- 10.11 Embauche d'un consultant en génie des eaux.

Adoptée

- 1.2 Adoption des délibérations de la séance régulière du 7 mars 2017

118-04-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance régulière du 7 mars 2017.

Adoptée

2. Dépôt de documents

Les documents suivants sont déposés :

- 1. Décision de la CPTAQ concernant le dossier Huiles Champy inc.;
- 2. Communiqué de l'Union des producteurs agricoles : L'agriculture en chiffres;
- 3. Décrets de population de la MRC d'Acton pour l'année 2017;
- 4. Bilan 2016 et procès-verbal du 22 mars 2017 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;
- 5. Mémoire sur la sécurité routière;
- 6. Correspondance du MTMDET.

Les membres du Conseil prennent connaissance des documents déposés.

3. Finances

3.1 Comptes à payer

119-04-2017

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois de mars 2017 au montant de 197 315,02 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 59 180,68 \$.

Adoptée

3.2 Réclamation de la Fabrique Saint-Éphrem en vertu de l'entente pour le stationnement

CONSIDÉRANT L'entente intervenue entre la Fabrique Saint-Éphrem et la Municipalité;

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 080-03-2017 autorisant la réclamation de la Fabrique Saint-Éphrem sur présentation de la preuve du chèque compensé;

CONSIDÉRANT QUE le chèque compensé a été reçu par contre, suite aux travaux d'installation de la rampe et au paiement de ceux-ci par la Fabrique, l'entrepreneur a décidé de faire un don de la rampe;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'entente, la Fabrique ne peut recevoir une compensation pour un investissement bénéficiant d'une aide financière quelconque;

CONSIDÉRANT LA réception d'un chèque compensé, en date du 27 mars 2017, au montant de 1 425,99 \$ pour Plomberie et Chauffage St-Hyacinthe, et ce, sans facture ni réclamation;

CONSIDÉRANT QU'aucun autre travail présenté pour l'année 2016 n'était admissible;

CONSIDÉRANT QUE pour les travaux de réparation de l'orgue fait en 2017, la Municipalité a reçu le chèque compensé au montant de 4 645 \$, mais n'a pas reçu la convention datée du 18 janvier 2017, tel que demandé dans la correspondance du 8 février dernier;

120-04-2017

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit refusée la réclamation pour les travaux d'installation de la rampe;

QUE soit acceptée la réclamation pour les travaux de réparation de l'orgue, en vertu de l'entente du stationnement, et ce, pour un montant total de 4 645 \$, sur production de la convention;

QUE pour le chèque compensé de Plomberie et Chauffage St-Hyacinthe, soit informée la Fabrique, qu'une éventuelle réclamation accompagnée des pièces justificatives pourra être traitée par ce conseil.

Adoptée

121-04-2017

4. Administration

4.1 Choix d'un membre du conseil pour enchérir pour et au nom de la Municipalité advenant la vente d'un immeuble pour non-paiement de taxes

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que le maire, monsieur Yves Croteau, ou le maire suppléant, monsieur Guy Lapointe, en cas d'incapacité d'agir du maire, soit mandaté pour enchérir pour et au nom de la Municipalité advenant la vente d'un immeuble pour non-paiement de taxes.

Adoptée

4.2 Retrait de dossiers pour non-paiement de taxes

Ce point est retiré.

4.3 Avis de motion modifiant le règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton

Avis de motion est donné par monsieur Guy Lapointe afin que soit présentée, à une séance ultérieure, une modification au règlement 2010-203 concernant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton pour modifier les frais exigibles pour la transcription et la reproduction d'un document détenu par un organisme municipal, et ce, selon le *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels*.

4.4 Adoption du règlement numéro 2007-174-07 modifiant le règlement 2007-174 décrétant une délégation de compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil peut adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaire;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil peut adopter un règlement pour déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Municipalité;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ledit règlement pour accorder une délégation de pouvoir au président d'élection;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la session régulière du 7 mars 2017;

122-04-2017

ATTENDU QUE les conseillers et les conseillères ont reçu le présent règlement plus de quarante-huit (48) heures à l'avance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le présent règlement soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée

- 4.5 Émission d'une carte multiservices pour madame Francine Savoie, directrice de bibliothèque, de la Caisse Desjardins d'Acton Vale–Rivière Noire

CONSIDÉRANT QUE madame Francine Savoie, directrice de la bibliothèque, doit posséder une carte multiservices de la Caisse Desjardins d'Acton Vale–Rivière Noire;

CONSIDÉRANT QU'avec celle-ci madame Savoie pourra effectuer diverses transactions bancaires au compte portant le folio numéro 307584 détenu par la Municipalité d'Upton à ladite institution financière;

123-04-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit autorisée l'émission d'une carte multiservices pour madame Francine Savoie, en sa qualité de directrice de la bibliothèque, afin qu'elle puisse effectuer des transactions bancaires dans le compte portant le folio numéro 307584 détenu par la Municipalité d'Upton à Caisse Desjardins d'Acton Vale–Rivière Noire;

QUE soient autorisées la directrice générale, madame Cynthia Bossé, ou la directrice générale adjointe, madame Sylvia Ouellette, à signer tout document pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

Adoptée

- 4.6 Congé de Pâques – Jours fériés

CONSIDÉRANT QUE le Vendredi saint 14 avril et le lundi de Pâques 17 avril sont des jours fériés;

124-04-2017

CONSIDÉRANT LA demande des employés du bureau ne travaillant ordinairement pas le vendredi, le bureau municipal étant complètement fermé, d'avancer le jour férié du Vendredi saint au jeudi, soit le 13 avril;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'accepter la demande des employés du bureau municipal afin que soit fermé le bureau municipal du jeudi 13 avril au lundi 17 avril inclusivement.

Adoptée

4.7 Formation « Directeurs généraux et locaux et de MRC : rôles et collaborations » de l'ADMQ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité déclare vouloir favoriser le développement professionnel de ses employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, souhaite participer à la formation « Directeurs généraux et locaux et de MRC : rôles et collaborations » offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);

CONSIDÉRANT QUE la formation est à Saint-Hyacinthe, le 10 mai 2017, au tarif membre de 304 \$, plus les taxes applicables;

125-04-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit acceptée l'inscription de madame Cynthia Bossé, directrice générale, à la formation offerte par l'ADMQ pour une somme de 304 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée

4.8 Adoption des états financiers de l'Office municipal d'habitation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016

Madame Cynthia Bossé, directrice générale, dépose le rapport des états financiers de l'OMH pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016. Les membres du conseil en prennent connaissance.

126-04-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter les états financiers pour l'année 2016 de l'Office municipal d'habitation d'Upton tel que déposé.

Adoptée

5. Sécurité incendie et sécurité civile

5.1 Dépôt de la démission de monsieur Frédérick Joubert du Service de sécurité incendie

Madame Cynthia Bossé, directrice générale, dépose au Conseil municipal la démission de monsieur Frédérick Joubert, pompier à temps partiel du Service de sécurité incendie d'Upton. Cette démission est effective depuis le mois de janvier. Les membres du conseil en prennent acte et lui souhaitent beaucoup de succès dans sa carrière.

5.2 Formation sur la conduite préventive et un survol de la ronde de sécurité

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité déclare vouloir favoriser le développement professionnel de ses employés municipaux;

CONSIDÉRANT QU'avant de prendre le volant, le conducteur d'un véhicule lourd doit s'assurer qu'une ronde de sécurité a été effectuée sur son véhicule dans les dernières 24 heures selon de nouvelles mesures en vigueur depuis le 20 novembre dernier;

CONSIDÉRANT L'offre de formation de l'entreprise Formation professionnelle D.J inc. pour onze (11) pompiers au coût de 2 000 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la formation porte également sur les techniques de conduite préventive avec un camion d'urgence, afin que les pompiers développent des habiletés à détecter les dangers qui peuvent survenir lors d'une conduite d'urgence;

CONSIDÉRANT LA recommandation de monsieur Benoit Gauthier, directeur par intérim du Service de sécurité incendie, acceptant la soumission pour cette formation prévue au budget 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit accepté l'offre de formation de l'entreprise Formation professionnelle D.J inc. pour onze (11) pompiers au coût de 2 000 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée

6. Transport routier

6.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois d'avril 2017

128-04-2017

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit approuvé, pour le mois d'avril 2017, un budget de 44 578,92 \$, plus taxes, pour les travaux à exécuter.

Adoptée

6.2 Abrogation des résolutions numéro 039-02-2016 et numéro 249-07-2016

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 364-10-2016 relative à la programmation révisée d'octobre 2016 de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018;

CONSIDÉRANT L'approbation de la TECQ 2014-2018 révisée numéro 2, le 3 février 2017 par le MAMOT,

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 039-02-2016 concernant le remplacement de l'ordinateur de contrôle à l'usine de filtration financé à la réserve financière en infrastructures d'eau potable budgétée en 2016;

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 249-07-2016 pour des travaux à l'usine de filtration afin de régler le problème d'humidité financé au surplus affecté en infrastructure d'eaux potables et usées, compte G/L 03 510 00 412;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont été approuvés à ladite TECQ révisée;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le mode de financement de ses deux résolutions;

129-04-2017

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'abroger les résolutions numéro 039-02-2016 et numéro 249-07-2016.

Adoptée

6.3 Lignage des rues et des stationnements pour l'année 2017

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir le lignage des rues pour l'ensemble du territoire de la Municipalité pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT LA soumission de l'entreprise Lignes Maska laquelle propose de renouveler le

contrat au même tarif que 2015 indexé de 5% pour une somme de 7 965 \$, plus les taxes applicables;

130-04-2017

CONSIDÉRANT LA recommandation de monsieur Roger Garneau, directeur des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit acceptée la soumission de l'entreprise Lignes Maska pour le contrat de lignage de rues pour l'année 2017, et ce, au montant de 7 965 \$, plus les taxes applicables;

QUE pour pourvoir au paiement des travaux, soit utilisé le budget courant.

Adoptée

6.4 Scellement des fissures pour l'année 2017

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir le scellement des fissures pour l'année 2017 pour le rang Deslauriers et le 20^e Rang;

CONSIDÉRANT LA soumission reçue de l'entreprise Lignes Maska;

131-04-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit demandée une seconde soumission;

QUE pour pourvoir au paiement des travaux, soit utilisé le budget courant;

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit autorisée à attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Adoptée

6.5 Demande de monsieur Roger Garneau, directeur des travaux publics, pour prendre des vacances

CONSIDÉRANT QUE monsieur Roger Garneau, directeur des travaux publics, souhaite prendre une semaine de vacances du 22 au 30 avril et du 4 au 7 mai;

CONSIDÉRANT LA recommandation de madame Cynthia Bossé, directrice générale d'accepter la demande de monsieur Garneau;

132-04-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser la demande de monsieur Roger Garneau.

Adoptée

7. Hygiène du milieu

7.1 Vérifications des instruments de mesure de débit au prélèvement, à la distribution et à l'eau brute

CONSIDÉRANT LA vérification obligatoire des instruments de mesure de débit au prélèvement et à la distribution, telle qu'exigée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT);

CONSIDÉRANT L'ajout du volet de vérification de l'exactitude des équipements de mesures de débit d'eau potable et au canal Parshall de l'usine BurnBrae Farms;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Nordikeau pour répondre aux exigences des ministères et l'ajout pour l'usine BurnBrae Farms, au montant de 5 100 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Asisto pour répondre aux exigences des ministères, au coût de 2 128 \$ et son offre de services pour la vérification de mesures de débit d'eau potable et au canal parshall de l'usine BurnBrae Farms pour un montant de 1 348 \$ le tout pour une somme de 3 476 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT LA soumission de la firme Avizo experts-conseil pour répondre aux exigences des ministères, au montant de 2 629 \$ et son offre de services pour la vérification de mesures de débit d'eau potable et au canal parshall de l'usine BurnBrae Farms pour un coût de 2 389 \$, le tout pour une somme de 5 018 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la firme Hendress+Hauser ltd pour un montant de 3 550 \$, plus les taxes applicables, est incomplète puisque l'entreprise ne souhaite pas fournir de prix pour les vérifications à l'entreprise BurnBrae Farms vu les contraintes de l'emplacement;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la firme Environnement E.S.A inc. ne concerne que la vérification de mesures de débit d'eau potable et au

canal parshall de l'usine BurnBrae Farms pour un montant de 1 438 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT LA recommandation de madame Caroline Martin, gestionnaire de projet de la firme Aquatech, société de gestion de l'eau inc. d'attribuer le madant à la firme Asisto;

133-04-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit mandatée la firme Asisto pour faire la vérification des instruments de mesure de débit au prélèvement et à la distribution ainsi que pour la vérification de mesures de débit d'eau potable et au canal parshall de l'usine BurnBrae Farms, et ce, pour une somme de 3 476 \$, plus les taxes applicables;

QUE pour pourvoir au paiement des travaux, soit utilisé le budget courant.

Adoptée

7.2 Adoption du règlement numéro 2017-288 décrétant la répartition du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau Lafontaine, branche 8, aux propriétaires intéressés

ATTENDU QUE le cours d'eau Lafontaine, branche 8 est sous juridiction de la MRC d'Acton;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Upton a payé une quote-part à la MRC d'Acton relativement aux coûts des travaux d'entretien exécutés dans le cours d'eau Lafontaine, branche 8, et ce, conformément à l'article 976 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QU'une municipalité locale peut imposer la répartition des coûts en vertu de l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été préalablement donné à la séance régulière du 7 mars 2017;

ATTENDU QUE les conseillers et les conseillères ont reçu le présent règlement plus de quarante-huit (48) heures à l'avance;

134-04-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le présent règlement soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée

- 7.3 Adoption du règlement numéro 2010-116-02 modifiant le règlement 2010-216 concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité

ATTENDU L'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie créée par décret du gouvernement publié à la *Gazette officielle du Québec* le 14 septembre 1991;

ATTENDU LES dispositions du projet de loi 204, intitulé *Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine*, sanctionné le 17 juin 1994;

ATTENDU L'entente intermunicipale modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie, entérinée par décret du gouvernement publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 25 juillet 2009, confirmant la poursuite du mandat de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine sous la dénomination sociale de Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

ATTENDU LE règlement numéro 119 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement numéro 2010-216 intitulé « Règlement concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la Municipalité »;

ATTENDU QU'un avis de motion a été préalablement donné à la séance régulière du 7 mars 2017;

ATTENDU QUE les conseillers et les conseillères ont reçu le présent règlement plus de quarante-huit (48) heures à l'avance;

135-04-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le présent règlement soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée

- 7.4 Dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2016

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, dépose en cette séance du conseil le bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2016.

7.5 Nettoyage annuel des réserves d'eau potable par robot aspirateur

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir le nettoyage annuel des réserves par robot aspirateur;

CONSIDÉRANT QUE la firme Aquatech, gestion de l'eau inc. a trouvé un seul fournisseur effectuant cette méthode;

CONSIDÉRANT QUE la technique avec un robot aspirateur dispense de l'émission d'un avis d'ébullition d'une semaine par réserve ainsi qu'elle ne mobilise pas les ressources humaines de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les frais supplémentaires de cette technique sont prévus au budget de l'exercice financier 2017;

CONSIDÉRANT LA soumission de l'entreprise Dassyloi pour le nettoyage des réserves d'eau potable à l'usine de filtration par robot aspirateur, et ce, au montant de 6 500 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT LA recommandation de madame Caroline Martin, gestionnaire de projet de la firme Aquatech, société de gestion de l'eau inc.;

136-04-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit mandatée l'entreprise Dassyloi pour faire le nettoyage des réserves d'eau potable, au montant de 6 500 \$, plus les taxes applicables;

QUE pour pourvoir au paiement des travaux, soit utilisé le budget courant.

Adoptée

7.6 Achat d'appareils de mesure d'eau potable et d'eau usée

CONSIDÉRANT LA nécessité de procéder à l'achat des appareils de mesure d'eau potable et d'eau usée suivants : un appareil et une sonde de mesure de température et d'oxygène, un colorimètre de poche et un spectrophotomètre;

CONSIDÉRANT QUE la dépense a été prévue à l'exercice financier 2017;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT LA soumission de l'entreprise VWR International du 3 mars 2017, au montant de 4 575,78 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT LA soumission de l'entreprise Veolia Water Technologies Canada Inc. du 15 février 2017, au montant de 5 044,85, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT LA recommandation de madame Caroline Martin, gestionnaire de projet de la firme Aquatech, société de gestion de l'eau inc.;

CONSIDÉRANT L'ajout de cellules de mesure à la soumission de l'entreprise VWR International, au montant de 78,89 \$, pour un montant total de 4 651,67 \$, plus les taxes applicables;

137-04-2017

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit acceptée la soumission de l'entreprise VWR International avec l'ajout des cellules pour un montant de 4 651,67 \$, plus les taxes applicables;

QUE pour pourvoir au paiement des travaux, soit utilisé le budget courant.

Adoptée

8. Loisirs et culture

8.1 Publicité dans le guide touristique de la région d'Acton 2017-2018 – Proposition de la Pensée de Bagot

CONSIDÉRANT QUE le guide touristique de la région d'Acton paraîtra le 17 mai 2017 dans toutes les résidences de la MRC d'Acton;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de publiciser les trois spectacles en plein air;

CONSIDÉRANT QU'une publicité de ½ de page avec une couleur est au coût de 560 \$, plus les taxes applicables;

138-04-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères qu'un espace de publicité soit réservé dans le guide touristique de la région d'Acton pour son édition du 17 mai 2017 pour un coût total de 560 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée

8.2 Demande de commandite de la Sûreté du Québec de la Montérégie

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec de la Montérégie s'associe à la Fondation québécoise du cancer pour la quatrième édition du « Déjeuner du commandant » qui se tiendra le mardi 30 mai prochain au restaurant Casa Flora de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT QUE tout don à la Fondation donnera droit à une assiette déjeuner;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des dons recueillis sera remis à la Fondation québécoise du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les participants défraient le coût de leur repas;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton*;

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit remis un don de 50 \$;

QUE messieurs Yves Croteau, maire, Guy Lapointe, conseiller, et madame Barbara Beugger (à confirmer quelques jours avant l'événement), conseillère, participent au déjeuner du commandant.

Adoptée

8.3 Projet de réfection du terrain de balle par le Regroupement Récréatif d'Upton

CONSIDÉRANT LE projet de réfection du terrain de balle, dont le Regroupement Récréatif d'Upton (RRU) est l'investigateur pour une valeur de 94 000 \$, taxes nettes;

139-04-2017

CONSIDÉRANT QUE le RRU recevra une aide financière au montant de 47 000 \$ du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC 150) afin de permettre la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT LA participation financière de la Municipalité d'une somme de 37 000 \$;

CONSIDÉRANT LA participation financière du RRU totalisant 10 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les factures reçues jusqu'à présent totalisent un montant de 92 464,90 \$ et que le gouvernement fédéral émettra le paiement numéro quatre au montant de 210,26 \$, ce qui totalisera un paiement de 46 232,45 \$;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour le projet est subventionné pour des travaux admissibles totalisant 94 000 \$;

CONSIDÉRANT LA facture reçue de l'entreprise Donais et Fils ins. au montant total de 420,51 \$, pour l'achat du bois pour les bancs des joueurs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit remettre un montant de 210,26 \$ équivalent à 50% de la facture;

140-04-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit remis un montant de 210,26 \$ au Regroupement Récréatif d'Upton, équivalent à la moitié du paiement de la facture pour l'achat du bois pour les bancs des joueurs;

QUE cette somme soit prise au compte du grand livre 03 310 00 703 de l'exercice financier 2017;

QUE soit remercié le gouvernement du Canada pour le Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150, le Regroupement Récréatif d'Upton et les employés de la Municipalité pour tous leurs efforts mis dans ce projet.

Adoptée

- 8.4 Contrat à intervenir avec Éditions média plus communication pour l'édition gratuite d'une carte routière et touristique – Autorisation de signature

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton souhaite publier et distribuer une carte routière et touristique, vu plusieurs nouveautés en 2016 et 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit fournir le contenu rédactionnel, mais souhaite confier à

Éditions Média Plus Communication (EMPC) la recherche de la publicité nécessaire à son financement ainsi que son édition;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Éditions Média Plus Communication a besoin d'une lettre signée l'autorisant à recueillir les annonces publicitaires au nom de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

141-04-2017

QUE soit mandatée madame Cynthia Bossé, directrice générale, à signer le contrat pour l'édition gratuite d'une carte routière et touristique à intervenir entre l'entreprise Éditions Média Plus Communication, et ce, sans aucun frais pour la Municipalité;

QUE soit autorisé monsieur Yves Croteau, maire, à signer la lettre autorisant l'entreprise à recueillir les annonces publicitaires.

Adoptée

8.5 Programme « Trio étudiant Desjardins pour l'emploi » – été 2017

CONSIDÉRANT LA demande du Carrefour Jeunesse Emploi comté de Johnson afin que la Municipalité participe à l'édition 2017 du « Trio étudiant Desjardins pour l'emploi »;

CONSIDÉRANT QUE le programme permet l'embauche d'étudiants pour le volet « apprentissage » et « Expérience travail — été »;

CONSIDÉRANT QUE le programme aiderait la Municipalité à pourvoir quatre postes au sein de notre programmation estivale;

CONSIDÉRANT QUE le programme prévoit une participation financière de 1 166,92 \$, laquelle est prévue au budget de l'exercice financier 2017;

142-04-2017

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit autorisée madame Geneviève Payette, coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, à signer pour et au nom de la Municipalité tout document à cet effet;

QUE soit autorisée la participation financière de la Municipalité pour un montant de 1166,92 \$.

Adoptée

8.6 Embauche d'une coordonnatrice pour le camp de jour 2017 et budget pour l'été

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit embaucher une coordonnatrice pour le camp de jour 2017;

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, madame Geneviève Payette, et la conseillère, madame Nicole Ménard, ont rencontré deux candidates en entrevue;

CONSIDÉRANT QU'ELLES recommandent d'engager madame Marie-Michelle Morin;

CONSIDÉRANT LA demande de madame Geneviève Payette, pour allouer un budget de 800 \$ pour l'été à la coordonnatrice du camp de jour afin de faire la mise à jour des jeux scientifiques et l'achat de nouveaux jeux pour le camp de jour;

143-04-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit engagée madame Marie-Michelle Morin à titre de coordonnatrice du camp de jour 2017;

QUE lui soit allouée une banque d'heure de 110 heures pour effectuer sa programmation pour l'été;

QUE le taux horaire de madame Morin soit de 13,25 \$;

QUE soit attribué un budget 800 \$, taxes nettes, pour les achats du camp de jour 2017.

Adoptée

8.7 Embauche d'une animatrice spécialisée pour le camp de jour 2017

CONSIDÉRANT LE rapport de fin d'été 2016 de madame Nadia Chicoine, coordonnatrice du camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE la nécessité d'embaucher une animatrice spécialisée pour le camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, madame Geneviève Payette, recommande l'embauche de madame Stéphanie Houle;

144-04-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit embauchée madame Stéphanie Houle à titre d'animatrice spécialisée et qu'elle entre en poste le 26 juin 2017;

QU'une banque de 30 heures lui soit allouée pour la planification et la formation, et ce, avant le début du camp de jour;

QUE son horaire de travail soit de 40 heures par semaine;

QUE son taux horaire soit de 12,25 \$.

Adoptée

8.8 Budget pour le camp de jour 2017

CONSIDÉRANT LA demande de la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, madame Geneviève Payette, pour approuver le budget restant du camp de jour 2017;

CONSIDÉRANT LE budget de 700 \$ pour la fête de fin d'été;

CONSIDÉRANT LE budget de 2 500 \$ pour les sorties;

CONSIDÉRANT LE budget de 580 \$ pour l'adaptation du chalet pour équipements spécialisés;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 3 780 \$, taxes nettes, a été prévue au budget 2017 pour ces projets;

145-04-2017

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'approuver la demande de la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire.

Adoptée

8.9 Budget pour la fête familiale du 10 juin prochain en lien avec l'inauguration du Parc nature de la région d'Acton

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de souligner l'inauguration du Parc nature de la région d'Acton par une fête familiale;

CONSIDÉRANT QU'un budget de 2 700 \$ a été prévu à l'exercice financier 2017;

CONSIDÉRANT LA demande de la coordonnatrice à l'effet que le budget de 400 \$ de la journée Plaisirs d'hiver, activité qui a été annulée, soit utilisé pour la tenue de la fête familiale;

146-04-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit avisé l'assureur de la tenue cette activité;

QUE le conseil municipal octroie le budget de 400 \$ de la journée Plaisirs d'hiver, en plus du budget de 2 700 \$ à l'organisation de la fête familiale pour une somme de 3 100 \$, taxes nettes.

Adoptée

8.10 Protocole d'entente entre la Corporation québécoise de recherche et de développement de l'aluminium et la Municipalité d'Upton

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton souhaite conclure un protocole d'entente avec Corporation québécoise de recherche et de développement de l'aluminium (CQRDA) pour la tenue de son assemblée générale annuelle ainsi que pour le lancement de la revue AI13 qui se tiendra le 7 juin;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton souhaite établir les rôles et les responsabilités de chacun;

147-04-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE le préambule fasse partie de la présente;

QUE soit autorisée madame Cynthia Bossé, directrice générale, à négocier le protocole d'entente avec la CQRDA;

QUE madame Bossé soit autorisée procéder à la signature, pour et au nom de la Municipalité du protocole d'entente à intervenir avec la Corporation québécoise de recherche et de développement de l'aluminium.

Adoptée

8.11 Budget pour la conférence de presse en lien avec l'inauguration du Parc nature de la région d'Acton

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

9. Urbanisme

9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de mars 2017

Le rapport du service d'inspection pour le mois de mars 2017 est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

9.2 Demande pour le droit de passage du lot 1 958 418

CONSIDÉRANT LA demande du propriétaire du droit de passage sur le lot 1 958 418 afin d'aménager un chemin d'accès;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot accepte le projet, tel quel;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a également une servitude permanente de passage pour un tuyau d'égout souterrain;

CONSIDÉRANT QUE le projet du demandeur nécessite la coupe de la bordure de ciment de la rue afin de créer une entrée;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton* stipule pour une coupe de bordure le prix est le coût réel plus 10% de frais d'administration;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de la servitude souhaite que la Municipalité paie la moitié de la facture pour la coupe de la bordure;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement permettra l'accès aux infrastructures municipales;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit acceptée la demande de création d'un chemin d'accès pour le droit de passage;

QUE la Municipalité accepte de payer la moitié de la facture pour la coupe de la bordure;

QUE soit avisé le propriétaire de la servitude qu'advenant l'obligation d'effectuer des travaux dans la servitude de la Municipalité, soit sur le tuyau d'égout, la Municipalité ne s'engage pas à remettre les lieux exactement dans le même état;

QUE les travaux devront être réalisés sous la supervision de monsieur Roger Garneau, directeur des travaux publics;

QUE la présente acceptation est conditionnelle à la signature d'une entente par le propriétaire du lot ou son représentant par procuration reflétant la présente résolution;

QUE soit mandatée madame Cynthia Bossé, directrice générale, à signer ladite entente.

Adoptée

9.3 Reconduction du mandat de trois (3) membres du Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE le mandat de trois (3) membres du Comité consultatif d'urbanisme sera échu le 30 avril 2017, soit monsieur Pierre Dufresne, madame Orietta Niero et madame Josée Phaneuf;

CONSIDÉRANT L'intention des trois (3) membres de reconduire leur mandat au sein du Comité consultatif d'urbanisme;

149-04-2017

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

Que soient reconduits les mandats de monsieur Pierre Dufresne, madame Orietta Niero et madame Josée Phaneuf à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme;

QUE soient remerciés les membres du Comité consultatif d'urbanisme pour leur valeureuse implication.

Adoptée

9.4 Demande de dérogation mineure de monsieur Doris Brunelle

CONSIDÉRANT LA demande de dérogation mineure de monsieur Doris Brunelle à l'égard de la propriété sise au 1191, rang de la Chute, lot 4 063 676, située en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur possède une résidence unifamiliale isolée (1191, rang de la Chute) et un commerce (atelier) d'ébénisterie sur la propriété visée;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite créer un terrain distinct pour chacune des deux entités;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à autoriser la création d'un lot (pour l'atelier) d'une largeur de 32,50 mètres alors que la largeur avant minimale continue est de 45 mètres, ce qui constitue une dérogation de 12,5 mètres donc 28% de la largeur minimale requise;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste également à autoriser une marge latérale du bâtiment principal (Atelier) de 2,61 mètres alors que la marge de recul latérale minimale requise, pour la zone 512, est de 3 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le terrain proposé pour la résidence unifamiliale isolée respecte l'ensemble de la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE le terrain du commerce (Atelier) proposé serait, advenant l'acceptation de la demande dérogatoire quant à la largeur minimale requise qu'à la marge de recul latérale;

CONSIDÉRANT QUE l'usage commercial a débuté ses activités dans une partie de la résidence en 1978 et qu'en 1985, un permis de construction de l'atelier délivré par la Municipalité autorisant le déplacement de l'usage commercial dans ledit nouveau bâtiment sauf pour le bureau du commerce qui est demeuré dans une partie de la résidence;

CONSIDÉRANT QUE La Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a reconnu en 2005 des droits acquis sur une superficie de 10 000 mètres carrés laquelle doit inclure la résidence et le commerce;

CONSIDÉRANT QUE le 14 août 2006, la CPTAQ a émis un avis de conformité pour permettre le remplacement de la résidence par une nouvelle résidence et un délai de 6 mois pour procéder à la transformation de la résidence existante en usage relié au commerce;

CONSIDÉRANT QUE suite à cet avis de conformité de la CPTAQ, la municipalité a procédé à la modification du règlement de zonage 2002-90 pour créer la zone 512 et afin de permettre, uniquement dans cette zone, l'agrandissement d'un usage résidentiel dérogatoire protégé par droits acquis dans un nouveau bâtiment principal sans avoir l'obligation de démolir l'ancien bâtiment résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE suite à la modification du règlement de zonage, un permis a été délivré pour la construction de la résidence du 1195, rang de la Chute, sur un terrain de 4 000 mètres carrés, et pour la transformation de la résidence du 1191, rang de la Chute en usage commercial;

CONSIDÉRANT QUE ce permis a été renouvelé pour compléter les travaux de construction de la maison du 1195, rang de la Chute et pour la transformation de la résidence du 1191, rang de la Chute en usage commercial;

CONSIDÉRANT QUE la transformation de la résidence du 1191, rang de la Chute n'a pas été réalisée à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ reconnaît malgré l'exigence de transformer la résidence existante en commerce un droit acquis aux deux résidences et au commerce sur une superficie totale de 10 000 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE sur le plan de l'arpenteur géomètre, il est projeté de faire une correction cadastre pour corriger la limite nord de la propriété, selon l'occupation réelle des lieux, avant de pouvoir créer les nouveaux lots selon les termes de la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE la modification porterait le lot 4 063 676 à une superficie de 7857,4 mètres carrés, une largeur de 77,50 mètres et une profondeur de 123,74 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la largeur actuelle du lot 4 063 676 est de 67,65 mètres ce qui porte la demande à la création d'un lot d'une largeur de 22,65 mètres et non de 32,50 mètres puisqu'il n'y a pas eu de correction cadastrale à ce jour et qu'aucune entente n'est survenue avec le propriétaire du lot 1 957 103, le tout haussant l'effet dérogatoire du projet;

CONSIDÉRANT QUE pour modifier la configuration du lot selon l'occupation, il devra y avoir une entente avec le propriétaire du lot 1 957 103;

CONSIDÉRANT QUE d'autoriser le morcellement de droits acquis par dérogation mineure, sur la largeur et/ou la profondeur et/ou la superficie, ne respecte pas les objectifs de *la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et du règlement de lotissement de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet comporte des risques élevés de se répéter ailleurs, de générer plusieurs demandes de dérogation mineure pour le morcellement de droits acquis pour permettre l'ajout de nouvelles résidences non reliées à une exploitation agricole et ainsi créer plusieurs îlots miniatures de développement résidentiel en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de nouvelles résidences non reliées à une exploitation agricole peut générer des contraintes supplémentaires pour l'agriculture notamment dans l'application de la réglementation relative aux distances séparatrices applicables aux fermes d'élevage;

150-04-2017

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande après avoir considéré la demande, selon les règles applicables en la matière, dans l'intérêt général de la population et ses impacts sur le développement de ses activités économiques agricoles, de refuser la demande;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères de refuser la demande de dérogation mineure de monsieur Doris Brunelle.

Adoptée

10. Divers

10.1 Réparation des glissières de sécurité du 5^e rang et de la rue Lessard

CONSIDÉRANT QUE dans le 5^e rang, une glissière de sécurité a été abîmée suite à un accident (sans rapport de police) abîmant ainsi la partie municipale de la glissière;

CONSIDÉRANT QUE sur la rue Lessard, une glissière de sécurité a été abîmée suite à un accident (sans rapport de police);

CONSIDÉRANT LA soumission de l'entreprise Renoflex inc. au montant de 511,05 \$ pour le 5^e Rang et au montant de 863,75 \$ pour la rue Lessard;

CONSIDÉRANT QU'afin d'économiser des frais, les employés municipaux vont effectuer la signalisation lors des travaux;

151-04-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE monsieur Roger Garneau soit mandaté pour négocier les frais de mobilisation de l'entreprise Renoflex inc.;

QUE soit mandatée l'entreprise Renoflex inc. pour effectuer les travaux ci-haut mentionnés, selon les termes de la soumission, pour un montant estimé à 1 374,80 \$, plus les taxes applicables;

QUE les employés municipaux procéderont à la signalisation lors des travaux.

Adoptée

- 10.2 Demande de réparation d'une glissière de sécurité au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec – Rang Deslauriers

CONSIDÉRANT QUE la section appartenant au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) de la glissière du rang Deslauriers a été abîmée;

CONSIDÉRANT LA nécessité de procéder à la réparation de la glissière pour la sécurité des usagers de la route;

CONSIDÉRANT LA soumission de l'entreprise Renoflex inc. au montant de 1 218,75 \$ pour effectuer la réparation de la glissière de sécurité du rang Deslauriers;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis par l'entreprise en valide seulement pour des travaux effectués tôt au printemps;

152-04-2017

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit demandé au MTMDEQ de procéder à la réparation de la glissière de sécurité du rang Deslauriers;

QUE soit envoyée la soumission de l'entreprise Renoflex inc. à titre de suggestion accompagner d'une lettre d'explications.

Adoptée

- 10.3 Publicité dans le cahier spécial de la MRC d'Acton dans le journal La Voix de l'Est

CONSIDÉRANT QU'un cahier spécial de la MRC d'Acton paraîtra dans l'édition du 9 mai 2017 dans le journal La Voix de l'Est;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette édition spéciale, il y aura une distribution supplémentaire par la poste à tous les résidents de la MRC d'Acton;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de publiciser les trois spectacles en plein air;

CONSIDÉRANT QU'une publicité de ¼ de page avec une couleur est au coût de 404 \$, plus les taxes applicables;

153-04-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères qu'un espace de publicité soit réservé dans le cahier spécial du Journal La Voix de l'Est pour son édition du 9 mai 2017 pour un coût total de 404 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée

10.4 Autorisation pour l'achat d'un ordinateur portable pour le Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE le directeur par intérim du Service de sécurité incendie (SSI) demande l'autorisation pour acheter un ordinateur portable afin d'accomplir son travail administratif et pouvoir intégrer les logiciels inhérents au SSI;

CONSIDÉRANT LA soumission de l'entreprise Christian Gilbert – Informatique au montant de 1 044,79 \$, incluant les taxes applicables, l'achat d'un portable et les frais d'installation et de configuration;

154-04-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'approuver la soumission de l'entreprise Christian Gilbert – Informatique au montant de 1 044,79 \$, incluant les taxes applicables, l'achat d'un portable et les frais d'installation et de configuration.

Adoptée

10.5 Embauche de pompiers à temps partiel

CONSIDÉRANT QUE le directeur par intérim du Service de sécurité incendie, monsieur Benoit Gauthier, recommande l'embauche de monsieur Derick Teodorovici à titre de pompier à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Benoit Gauthier doit passer un candidat en entrevue, celui-ci n'est pas résident de la municipalité, mais travaille à Upton;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Teodorovici est nouveau résident de la Municipalité;

155-04-2017

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit embauché monsieur Derick Teodorovici à titre de pompier à temps partiel, et ce, selon les conditions de travail en vigueur;

QUE soit embauché un autre le candidat à titre de pompier à temps partiel, et ce, selon les conditions de travail en vigueur, suivant la recommandation du monsieur Benoit Gauthier;

QUE leurs embauches soient conditionnelles à la réussite d'une période probatoire d'un an.

Adoptée

10.6 Réparation du système de dosage de produits chimiques à l'usine de filtration

CONSIDÉRANT LA nécessité de procéder à la réparation du système de dosage de produits chimiques à l'usine de filtration;

CONSIDÉRANT LA soumission de l'entreprise Les Contrôles PROVAN Associés Inc. au montant de 3 344,27, plus les taxes applicables, pour l'achat des pièces rechanges;

CONSIDÉRANT LA recommandation de madame Caroline Martin, gestionnaire de projet de la firme Aquatech, société de gestion de l'eau inc.;

156-04-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit acceptée la soumission de l'entreprise Les Contrôles PROVAN Associés Inc. au montant de 3 344,27, plus les taxes applicables;

QUE pour pourvoir au paiement de réparation, soit utilisé le budget courant.

Adoptée

10.7 Défi Vélo Lussier - Demande d'autorisation pour un droit de passage pour un peloton cycliste

CONSIDÉRANT QUE l'événement cycliste Défi Vélo Lussier se tiendra le 15 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs désirent obtenir l'autorisation d'emprunter certaines routes de la Municipalité lors cette activité;

157-04-2017

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de travaux prévus au mois de juillet par la Municipalité sur le rang de la Carrière, la rue St-Éphrem, la rue Monseigneur-Desmarais, la rue Lanoie et le rang du Carré;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit autorisé l'organisme Défi Vélo Lussier à circuler sur le territoire de la Municipalité d'Upton pour l'activité qui se tiendra le 15 juillet prochain;

QUE soit informée l'organisme que le rang de la Carrière et la rue Saint-Éphrem sont sous l'emprise du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET);

QUE soit informé l'organisme qu'il doit s'engager à obtenir les autorisations requises de la Sûreté du Québec et du MTMDET et prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité de tous les intervenants.

Adoptée

10.8 Dépôt du rapport du Service de sécurité incendie pour le mois d'avril 2017

Le rapport du Service de sécurité incendie pour le mois d'avril 2017 est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

10.9 Formation pour le maintien des compétences des officiers

CONSIDÉRANT QUE, conformément au Schéma de Risque Incendie, la Municipalité doit s'assurer que le personnel déployé lors des interventions possède la formation adéquate;

CONSIDÉRANT QUE cinq (5) officiers du Service de sécurité incendie (SSI) de la Municipalité d'Upton sont intéressés à participer à une formation pour le maintien des compétences;

CONSIDÉRANT LA recommandation de monsieur Benoit Gauthier, directeur par intérim du SSI à l'effet que cinq (5) officiers du SSI doivent compléter une formation pour le maintien des compétences des officiers équivalentes à 56 heures sur 2 ans;

158-04-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soient autorisés cinq (5) officiers à participer une formation de maintien des compétences;

QU'un budget de 1 900 \$, soit décrété pour couvrir, en 2017, le coût d'inscription des cinq officiers pour les journées de formation, la rémunération, les frais de dîner ainsi que les frais de déplacement;

QUE soit demandé à monsieur Benoit Gauthier de fournir une soumission complète du prix de la formation pour les cinq officiers;

QUE pour pourvoir au paiement de cette dépense, soit utilisé le budget courant.

Adoptée

10.10 Camp de jour 2017 – Embauche de deux animatrices

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, madame Geneviève Payette, recommande l'embauche de mesdames Sabrina Martin et Myriam Bienvenu pour les postes d'animatrices au camp de jour;

159-04-2017

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soient embauchées mesdames Sabrina Martin et Myriam Bienvenu et qu'elles entrent en poste le 26 juin 2017;

QUE soient allouées huit heures à mesdames Martin et Bienvenu afin d'effectuer une réunion avant le début du camp de jour;

QUE leur horaire de travail soit d'environ 40 heures par semaine;

QUE le taux horaire de madame Bienvenu soit de 12 \$, considérant ses trois années d'expérience;

QUE le taux horaire de madame Martin soit de 11,25 \$.

Adoptée

10.11 Embauche d'une ressource en génie des eaux

CONSIDÉRANT LA nécessité d'embauche une ressource en génie des eaux pour supporter les démarches de la Municipalité dans ses dossiers d'eau potable et d'eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE les employés du bureau municipal ne possèdent pas les compétences en génie des eaux;

160-04-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soient autorisés monsieur Yves Croteau, maire, et madame Cynthia Bossé, directrice générale, à procéder à l'embauche d'une ressource en génie des eaux pour mener les dossiers 2017 concernant les eaux potable et usée;

QUE soit autorisée madame Bossé à conclure toute entente qui sera requise.

Adoptée

11. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

12. Correspondance

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu la correspondance plus de 48 heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

161-04-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que chaque membre du Conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de mars 2017.

Adoptée

13. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40 par le maire.

Yves Croteau
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.